



Estuaires picards **E**t mer d'**O**pale  
Projet de parc naturel marin

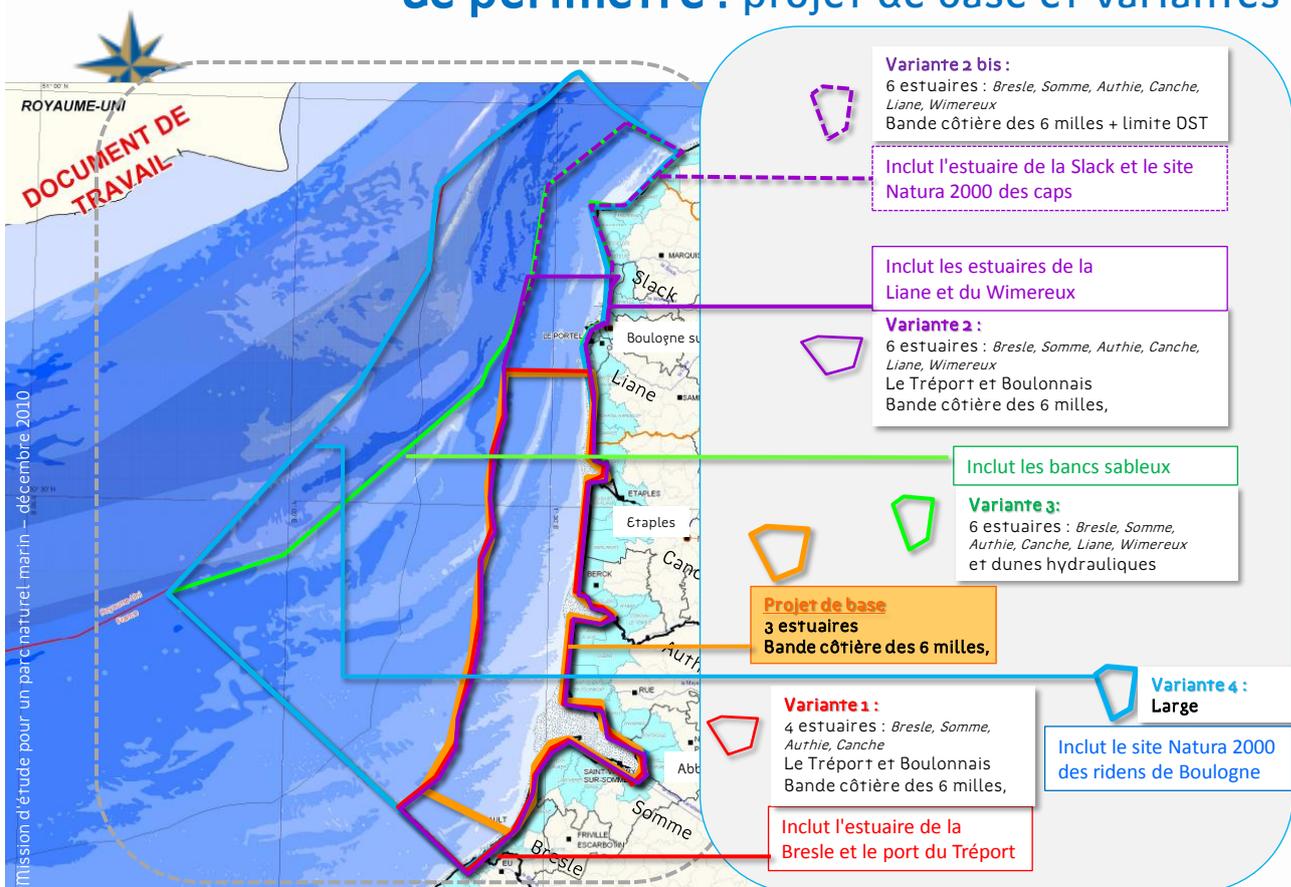
Base du projet et variantes  
**ANALYSE**

Document de travail pour la seconde réunion  
de l'Instance de suivi de la concertation

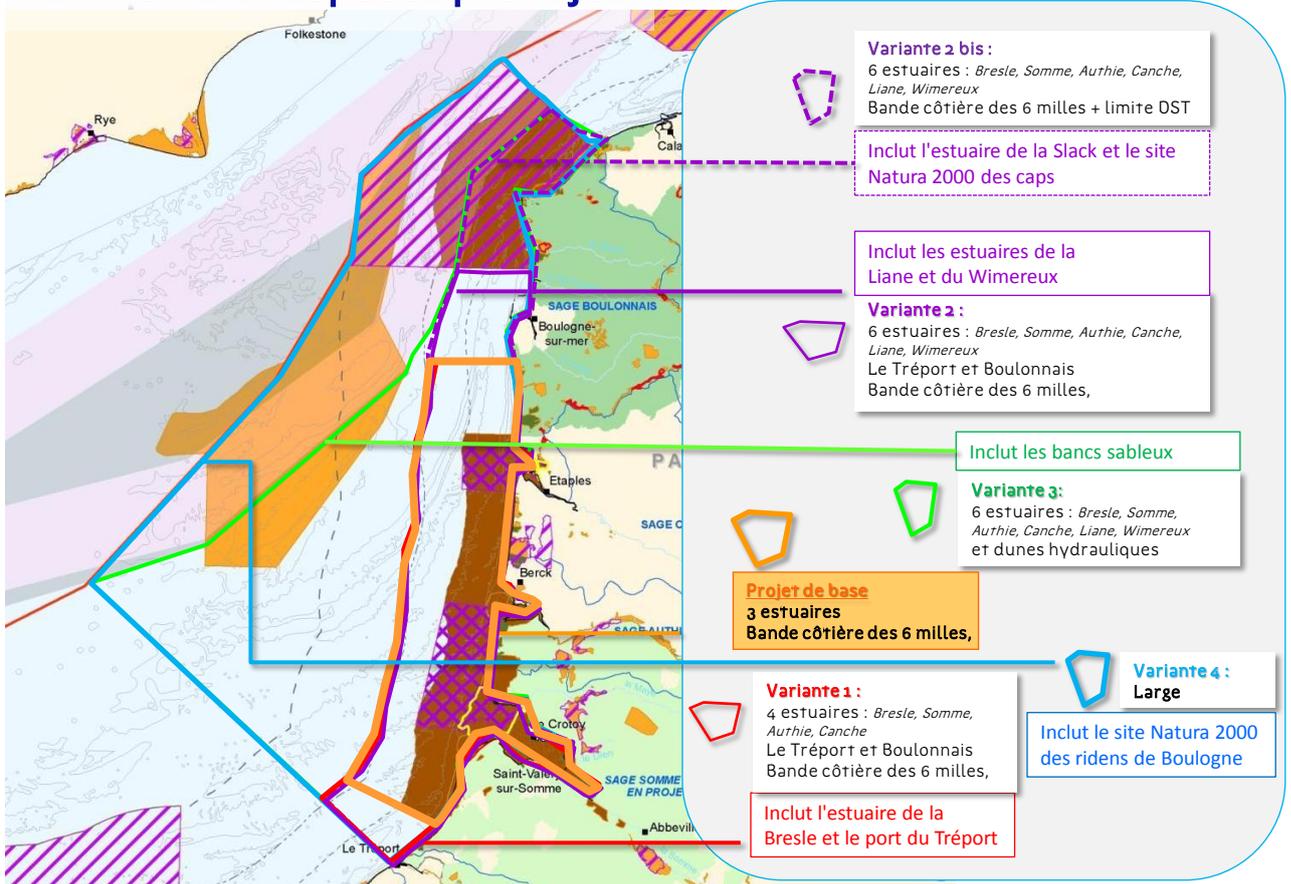
17 janvier 2011

Salle de la corderie à Etaples-sur-Mer

## Le périmètre : projet de base et variantes



## Périmètre et espaces protégés



## SOMMAIRE

**La base du projet est centrée sur les 3 estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche.**

A partir de ce projet différentes variantes sont détaillées successivement.

Chaque présentation comprend :

le périmètre, les **orientations de gestion**, la **composition possible du Conseil de gestion**.

Cartes d'ensemble	P. 2
<b>Projet de base</b>	<b>P. 4</b>
Variante 1	P. 10
Variante 2	P. 13
Variante 2bis	P. 16
Variante 3	P. 20
Variante 4	P. 23

## BASE DU PROJET

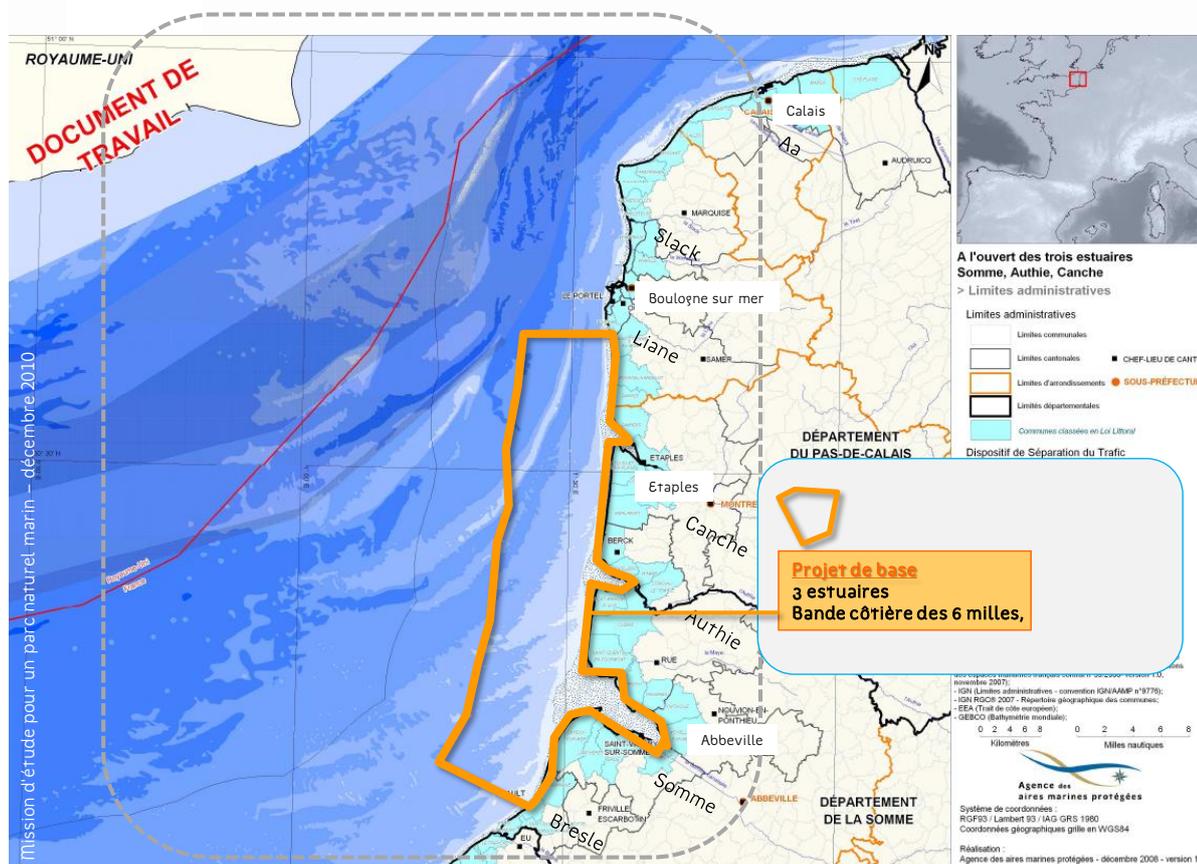
### 3 ESTUAIRES : Somme, Authie, Canche

Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales (Nb)	Linéaire de côte (km)	Surface
D'AULT (80) à ST ETIENNE AU MONT (62)	Bande côtière 6 milles	Picardie	Somme	13	64	955 km <sup>2</sup>
		Nord Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	13	48,3	

## PÉRIMÈTRE DE BASE

<b>Limite Est</b> (Terre/mer)	Limite terrestre du <b>Domaine Public Maritime (laisse des plus hautes mers)</b>
<b>Limite Sud</b>	Limite sud de la plaine maritime picarde : limite sud de la commune d'AULT
<b>Limite Nord</b>	Limite nord de la plaine maritime picarde : limite nord de la commune de SAINT ÉTIENNE AU MONT
<b>Limite Ouest</b> (large)	Ligne des 6 milles
<b>Flueves côtiers</b>	Somme, Authie, Canche

## Le périmètre du projet de base



## ECOSYSTÈME

La base du projet correspond à la **partie marine de l'ancienne plaine maritime picarde**, comprenant les estuaires de la Somme (70km<sup>2</sup>), de l'Authie (17km<sup>2</sup>) et de la Canche (10 km<sup>2</sup>), rejoignant en mer le "**fleuve marin côtier**"\* longeant la côte depuis l'estuaire de la Seine jusqu'aux caps.

La mer et le continent, s'interpénètrent sans contrainte majeure : il **s'agit du plus vaste ensemble d'estuaires** entre la Seine, au sud, très « corsetée » de longue date par des aménagements successifs, et la plaine maritime flamande, au nord, maintenant isolée de la mer du Nord.

Cet ensemble présente une continuité **exceptionnelle de systèmes littoraux, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne**. L'évolution sédimentaire des estuaires est très fortement liée à l'hydrodynamisme et aux aménagements de l'ensemble de la côte et des basses vallées.

Les fonctionnalités spécifiques de ces estuaires en font des **lieux majeurs de nourricerie** pour bon nombre d'espèces animales peuplant les eaux de la Manche Est, des lieux d'hivernage et des **haltes migratoires** pour les oiseaux et mammifères marins d'importance internationale, des **lieux de passage obligés des poissons migrateurs amphihalins**. La baie de Somme est en France un site exceptionnel de reproduction pour le phoque veau marin

Ils constituent les **limites marines des trames bleues et vertes** des vallées des fleuves côtiers, possédant tous des potentialités fortes pour les poissons migrateurs. Ils se trouvent en continuité :

. **au sud** avec les cordons de galets, uniques en France, la lagune du hâble d'Ault, et le système de falaises du pays de Caux,

. **à l'est**, avec les milieux dunaires ou prairiaux littoraux bordant l'ancienne plaine maritime,

. **au nord**, avec les falaises du Boulonnais,

**et au large** avec les lieux de frayères de bon nombre de poissons, et les voies majeures de migrations marines. (Le niveau de connaissance au large est moindre).

Dans ces milieux de transition, peu profonds, entre terres et mers, **les écosystèmes sont particulièrement sensibles aux variations climatiques et à l'élévation du niveau de la mer**, modifiant les conditions d'érosion et de sédimentation, les habitats marins des estuaires.

PATRIMOINE  
NATUREL

Les estuaires, et la bande côtière, comprennent une diversité exceptionnelle d'**habitats remarquables marins** classés au niveau international (directive européenne « habitats », site RAMSAR de la baie de Somme, habitats classés au titre de la convention OSPAR) ou nationaux (arrêtés de biotope) :

*Du sud au nord :*

. dans le prolongement du système de falaises cachoises et de la lagune du hâble d'Ault, **les cordons de galets**, colonisés par le chou marin, espèce emblématique de ce milieu,

. toutes les séquences d'**habitats des milieux estuariens**, ainsi que les **estuaires fossiles**, anciennes rendlôtures,

*Au large :*

. les habitats marins de faible recouvrement d'eau, comprenant les larges estrans sableux et les ensembles de dunes hydrauliques sous-marines, mobiles, milieux originaux en France.

L'intérêt spécifique du site est lié à la diversité et à l'étendue des habitats. Ainsi, sont identifiées localement, de très nombreuses **espèces animales**, parfois seulement de passage (notamment oiseaux nicheurs, hivernants, ou migrateurs, mammifères marins : phoques gris et phoques veaux marins, marsouins communs), poissons amphihalins (anguilles, aloses, truite de mer, saumon) et des **espèces végétales** rares et menacées.

Les baies sont également renommées pour la **chasse maritime aux oiseaux sauvages, et pour les productions halieutiques diversifiées** : il s'agit d'un des plus importants sites français de production de coques et autres ressources halieutiques des estrans sableux. (salicornes par exemple).

## USAGES

Les usages sont d'abord des **usages traditionnels** qui prélèvent les ressources marines, occupent ou modèlent l'espace, dans les estuaires, sur l'estran, et en mer :

. **la pêche (pêche à pied, pêche côtière** professionnelle et aussi de loisir, à partir des ports du Crotoy, de St Valéry/ Somme, du Tréport, d'Étaples et de Boulogne/mer),

. **la chasse maritime**, culturellement ancrée dans les us et coutumes locales joue un rôle important dans l'aménagement de l'espace marin.

**Les productions locales** exploitent les potentialités de production du milieu, telles **la mytiliculture, l'élevage de moutons** qui se nourrissent des prés salés ou mollières, en baie de Somme, ou bien les ressources minérales (exploitation de galets).

**Le tourisme**, plus récent, draine chaque année des centaines de milliers de visiteurs (plus d'1 million de visiteurs par an sur les lieux les plus réputés de la baie de Somme). Aux côtés du tourisme balnéaire se développent des **activités de loisirs de nature** et un **tourisme à la recherche d'espaces naturels de qualité**, comme en témoigne le succès du festival annuel de l'Oiseau, en baie de Somme.

Du fait des anciens conflits mondiaux, le site recèle des zones minées et des lieux d'immersion de munitions.

Des **perspectives de diversification et développement** sont explorées :

. **exploitation des ressources halieutiques** végétales ou animales (projet interrégional Picardie, Nord Pas-de-Calais)

. recherche de nouveaux sites de **mytiliculture** (projet porté par le Comité régional de la conchyliculture)

De **nouvelles exploitations industrielles** de ressources marines sont envisagées (installations en mer et à la côte) : énergie éolienne dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables, granulats marins.

\* **Le fleuve marin côtier** : Cette masse d'eau collée à la côte par l'entrée des eaux Atlantique est entraînée par la dérive résiduelle allant du sud du bassin vers le nord, déversant les eaux en Mer du nord au niveau du Cap Gris-Nez. Cette masse d'eau côtière, le « fleuve côtier », est particulièrement marquée dans le nord de la zone, du sud de la Baie de Somme, jusqu'au niveau des caps où il se jette dans la mer du Nord. La baie de Seine est à l'origine du système hydrologique, tout en apportant la majeure partie des nutriments et/ou polluants. En face des baies de Somme, d'Authie et de Canche, la zone frontale agit comme un système de rétention lié notamment à des courants plus faibles et une circulation tourbillonnaire. Ce système favorise le développement biologique et notamment les blooms printanier et automnal.

## GESTION

1. Sites Natura 2000 inclus à plus de 50% dans le parc naturel marin, ou comportant une partie marine :

- [Sites non encore en gestion \(gestion à prévoir dans le cadre du plan de gestion du parc naturel marin\)](#)
- [Sites en gestion \(Comité de pilotage créé – DOCOB réalisé ou en cours\)](#)

Nom du site	Objet	Gestion	Code	Surface (ha)	% en mer	Natura 2000 en mer
<i>Au titre de la Directive Habitats Faune Flore: Site d'Importance Communautaire (SIC)</i>						
<i>Au titre de la Directive Oiseaux: Zones de Protection spéciales (ZPS)</i>						
Baie de Canche et couloir des trois estuaires	SIC	Gestion à prévoir	FR3102005	33 306 ha	100%	Site marin
Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)	SIC	Gestion en cours	FR2200346	15 676 ha	64%	Site mixte majoritairement marin
Estuaires picards : baie de Somme et d'Authie (sud)	ZPS	Gestion en cours	FR2210068	15 214	98%	Site mixte majoritairement marin
Dunes de l'Authie et mollières de Berck	SIC	Gestion en cours	FR3100482	186	6%	Site mixte majoritairement terrestre
Estuaire de la Canche, dunes picardes plaquées sur l'ancienne falaise, forêt d'Hardelot et falaise d'Equihen	SIC	Gestion en cours	FR3100480	1 658	3%	Site mixte majoritairement terrestre
Estuaire de la Canche	ZPS	Gestion à prévoir	FR3110038	5 032	90%	Site mixte majoritairement marin

### 2. Autres espaces protégés ayant une partie marine

- Réserve naturelle nationale de la baie de Somme (gérée par le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard)
- Réserve naturelle nationale de la baie de Canche (gérée par EDEN 62)
- Sites du DPM pressentis pour être affectés ou attribués du Conservatoire du littoral
- La baie de Somme est également site RAMSAR (gérée par le Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard)
- Arrêté de protection de biotope du chou marin au sud de la baie de Somme.

### 3. Espaces protégés en continuité avec le parc naturel marin ou à proximité, en connexion biologique

- Sites acquis par le Conservatoire du littoral
- Projet de parc naturel marin de Picardie maritime
- Parc naturel régional des caps et marais d'Opale
- Sites Natura 2000 en mer des ridens de Boulogne et des caps

### 4. SAGE : Somme aval (en cours), Authie, Canche, fleuves côtiers du Boulonnais (très partiellement).

## ENJEUX

- **Protection des multiples fonctionnalités écologiques des estuaires** (nourriceries, réservoirs biologiques,...) et de la bande côtière, ainsi que des habitats et espèces ordinaires, exploitées ou non et remarquables de ces milieux
- **Amélioration de la qualité de l'eau**
- **Préservation et développement durable de la pêche dans le respect des milieux et des ressources locales importants pour l'avenir**
- **Mise en gestion des sites Natura 2000 en mer nouvellement désignés, et gestion coordonnée des espaces protégés en mer et à l'interface terre/mer**, en cohérence avec les sites contigus ou proches, en mer, comme à terre
- **Contribution à l'observation des effets du changement climatique et des conséquences de l'élévation du niveau de la mer, et à l'adaptation des usages marins**
- Maintien de la dérive littorale et appui à la gestion hydro-sédimentaire (*gestion globale raisonnée des fonds marins, des estuaires et de la côte, de l'érosion et des accrétions*)
- Développement raisonné et durable des activités vivant des milieux marins (*tourisme, activités de loisir, chasse maritime, ...*)
- Cohabitation respectueuse de l'ensemble des usages
- Valorisation du patrimoine culturel et transmission des connaissances historiques : savoirs faire traditionnels, épaves, architecture maritime, évolution historique des milieux marins, ...
- **Perspectives** : le cas échéant, nouvelles exploitations de ressources marines (énergie éolienne, granulats marins...) dans le respect des milieux, des ressources marines et d'une cohabitation harmonieuse des usages.

## ORIENTATIONS DE GESTION pour le projet de base

### I- CONNAISSANCE

*Faire du parc naturel marin un secteur de référence pour la connaissance et le suivi partagés de l'état et de l'évolution du milieu marin : des activités humaines, du fonctionnement des écosystèmes marins, afin de sensibiliser et de faire participer les citoyens et les usagers à sa préservation ainsi que de favoriser une formation scolaire et professionnelle à des pratiques respectueuses de celui-ci.*

### II- PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DU PATRIMOINE NATUREL

*Protéger et si besoin restaurer le patrimoine naturel ordinaire et remarquable, exploité ou non, ainsi que les fonctionnalités multiples et originales des écosystèmes, en particulier, les nourriceries et les frayères, les couloirs de migration en mer et à l'interface terre/mer, dans et à l'ouvert des estuaires.*

### III- BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX MARINES

*Contribuer au suivi, à l'amélioration et à la préservation de la qualité écologique des eaux du parc naturel marin, en participant activement aux travaux des instances de gestion des bassins-versants des fleuves côtiers influençant notablement les eaux du parc naturel marin, aux actions de prévention et de lutte contre les pollutions, au maintien de la dérive hydro-sédimentaire, importante pour conserver le caractère maritime des milieux.*

### IV- GESTION COORDONNÉE DES ESPACES PROTÉGÉS

*Créer des synergies pour une gestion partenariale des espaces protégés en mer, ou ayant une partie marine, ou contigus avec la mer, afin de renforcer la prise en compte des milieux marins et de la continuité de gestion entre la terre et la mer et de contribuer à un réseau cohérent d'espaces protégés.*

### V- DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE

*Mettre en valeur et soutenir les activités de pêche visant une exploitation durable des ressources, dans le respect des milieux et des réglementations en vigueur, et favoriser les synergies entre professionnels de la pêche et experts scientifiques pour la connaissance du milieu et des ressources.*

### VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE DES USAGES DANS LES ESTUAIRES, SUR L'ESTRAN ET EN MER

*En ménageant la qualité des milieux marins (estuaires, estran et mer) et en veillant à une cohabitation équilibrée et harmonieuse avec la pêche ainsi que les usages et populations locales qui vivent de la mer, en restant ouvert à l'innovation :*

- *soutenir les activités visant une exploitation durable des ressources, et une occupation de l'espace, dans le respect des milieux, du caractère maritime des estuaires, et des réglementations en vigueur,*
- *mettre en valeur et développer durablement, les activités vivant de la mer et contribuant à sa protection.*
- *accompagner la gestion de la mobilité du trait de côte préservant ou restaurant les milieux marins, en particulier dans les estuaires et favoriser les activités marines ou littorales valorisant ces milieux.*

### VII- PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL EN LIEN AVEC LA GESTION DU MILIEU MARIN

*Mieux connaître et transmettre l'histoire locale de la mer et faire découvrir ainsi que valoriser le patrimoine culturel maritime : les paysages, l'archéologie sous marine, les savoir-faire locaux, les vestiges récents ou passés des mouvements marins et des activités liées à la mer.*

*Promouvoir des pratiques d'investigation, d'identification des traces du passé, dans le respect de la réglementation visant à une conservation raisonnée des biens archéologiques marins et sous marins, ainsi que des études paysagères incluant le patrimoine maritime.*

## COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION pour le projet de base

		61
<b>1 Services de l'État</b>		<b>8 13%</b>
Le commandant de la zone maritime de la Manche et de la mer du Nord	1	
Deux directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des régions Nord Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie désignés en accord avec les 3 préfets responsables.	2	
Deux directeurs départementaux des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme ou du Pas-de-Calais désignés en accord avec les 3 préfets responsables.	2	
Le Directeur Interrégionale de la Mer Manche Est et de la mer du nord	1	
Le délégué du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres de la délégation régionale Manche mer du Nord.	1	
Un des deux directeurs des agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie en accord avec les 3 préfets responsables.	1	
<b>2 Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</b>		<b>10 16%</b>
Un représentant désigné par le conseil régional du Nord Pas-de-Calais	1	
Un représentant désigné par le conseil régional de Picardie	1	
Un représentant désigné par le conseil général du Pas-de-Calais	1	
Un représentant désigné par le conseil général de la Somme	1	
Désignation par les intercommunalités concernées d'un représentant pour chacun des 3 secteurs : Somme, Authie, Canche,	3	
1 représentant désigné par le Syndicat Mixte Côte d'Opale	1	
1 représentant des maires du littoral désigné par l'ANEL	1	
1 représentant des intercommunalités au titre des Commissions Locales de l'Eau (ou des Comités de bassin ?)	1	
<b>3 Parcs naturels régionaux intéressés</b>		<b>2 3%</b>
Le Président du Parc naturel régional Caps et marais d'Opale	1	
Le Président du Syndicat mixte compétent pour la préfiguration du parc naturel régional de Picardie maritime	1	
<b>4 Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe</b>		<b>2 3%</b>
Le Président d'EDEN 62	1	
Le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	1	
<b>5 Organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime (pêche, cultures marines, transport maritime et autres activités)</b>		<b>16 26%</b>
<b>5 – 1 - Pêche professionnelle</b>		<b>12 20%</b>
1 représentant des pêcheurs du Tréport désigné par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie	1	
Le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais Picardie	1	
6 représentants des pratiques de pêche côtière : polyvalents (Le Hourdel / St Valéry, Le Crotoy, Boulogne), et fileyeurs (Boulogne), chalutiers (Le Tréport, Boulogne)	6	
1 représentant des pêcheurs professionnels à pied	1	
2 représentants des organisations de producteurs	2	
Un représentant des pêcheurs professionnels au titre de la connaissance du milieu marin	1	
<b>5 – 2 – Autres activités professionnelles</b>		<b>5 8%</b>
1 représentant désigné par le Comité régional conchylicole Manche Mer du Nord	1	

1 représentant des sections régionales de l' <b>Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)</b>	1	
1 représentant du <b>Syndicat des énergies renouvelables</b>	1	
1 représentant d'une des 3 Chambres de commerce et d'industrie (CCI) des départements du Pas-de-Calais, de la Somme ou de Seine-Maritime désignés en accord avec les 3 préfets responsables.	1	
1 représentant d'une des 3 Comités départementaux du tourisme (CDT) des départements du Pas-de-Calais, de la Somme ou de Seine-Maritime désignés en accord avec les 3 préfets responsables.	1	
<b>6 Organismes et associations des usagers de loisirs en mer</b>	<b>10</b>	<b>16%</b>
Sur proposition des fédérations nationales, deux représentants des pêcheurs de plaisance	2	
1 représentant de la Fédération des ports de plaisance	1	
1 représentant de la Fédération française des études et sports subaquatiques et sous marins (FFESSM)	1	
Sur proposition des Présidents, <b>deux</b> représentants des Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) du Pas-de-Calais, de la Somme ou de Seine-Maritime	2	
Sur proposition des Présidents des Fédérations départementales, deux représentants des associations de chasse maritime du Pas-de-Calais, de la Somme ou de Seine-Maritime	2	
<b>Une</b> association représentative des intérêts des pêcheurs à pied non professionnels	1	
Sur proposition des Présidents, <b>un</b> représentant de la commission environnement et biologie subaquatique de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) du Pas-de-Calais, de la Somme ou de Seine-Maritime	1	
<b>7 Associations de protection de l'environnement</b>	<b>4</b>	<b>7%</b>
1 représentant du Président d'une association compétente en milieu marin désignée par la Fédération nationale de l'environnement	1	
Un représentant désigné par le Président de l'association Picardie nature	1	
Un représentant désigné par le Président du Groupement Ornithologique Nord Pas-de-Calais	1	
Sur proposition des DREAL du Nord Pas-de-Calais de Picardie, et de Seine-Maritime, une association compétente pour les mammifères marins	1	
<b>8 Personnalités qualifiées</b>	<b>8</b>	<b>13%</b>
<b>Une</b> personnalité proposée par l'IFREMER	1	
<b>Une</b> personnalité proposée par le Laboratoire d'océanographie et de géophysique de WIMEREUX	1	
<b>Une</b> personnalité proposée dans le domaine de la dynamique sédimentaire marine	1	
<b>Une</b> personnalité proposée dans le domaine des sciences humaines et sociales	1	
<b>Un</b> des deux conservateurs des Réserves naturelles désigné par Réserve naturelle de France : Baie de Somme, et baie de Canche	1	
Sur proposition des DREAL du Nord Pas-de-Calais, de Picardie ou de Seine-Maritime, un expert en mammifères marins	1	
Sur proposition des DREAL du Nord Pas-de-Calais, de Picardie ou de Seine-Maritime, un expert en oiseaux	1	
Un représentant désigné par le Président du GEMEL	1	

Le Conseil de gestion, pourra associer à ses travaux, tout expert des établissements publics nationaux, ou régionaux : l'ONEMA, le SHOM, l'ONF, l'ONCFS, DRASSM, le CEDRE, le BRGM, l'AFSA, ou des relais éducatifs (par exemple, NAUSICAA, MAREIS).

Dans le cadre de son règlement intérieur, le Conseil de gestion pourra s'appuyer sur **5 commissions thématiques regroupant les acteurs de terrain** : eau, mobilité hydro-sédimentaire, gestion des espaces protégés, usages en mer, usages de l'estran.

**Les commissions thématiques** pourront être chargées de contribuer à préparer par thème, le plan de gestion et les programmes d'action, ainsi que les instructions des avis donnés par le Conseil de gestion. Elles contribuent à constituer des réseaux des différents acteurs et à mutualiser les expériences de terrain.

## VARIANTE 1

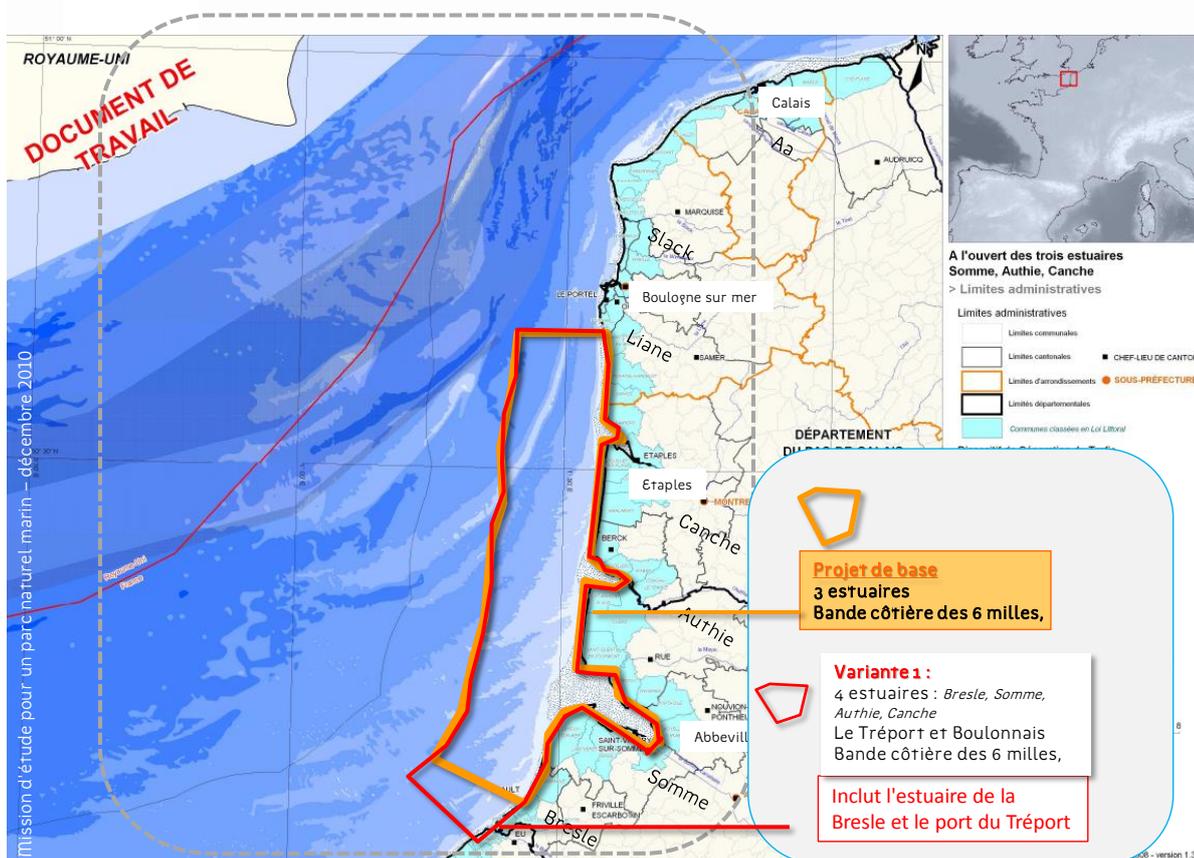
### 4 ESTUAIRES : Bresle, Somme, Authie, Canche

Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales (Nb)	Linéaire de côte (km)	Surface
Du TREPOT (76) À ST ETIENNE AU MONT (62)	Bande côtière 6 milles	Haute-Normandie	Seine-Maritime	1	8	986 km <sup>2</sup>
		Picardie	Somme	15	69	
		Nord Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	13	48,3	

### PÉRIMÈTRE de la variante 1

<b>Limite Est</b> (Terre/mer)	Limite terrestre du Domaine Public Maritime (laisse des plus hautes mers)
<b>Limite Sud</b>	Limite sud de la plaine maritime picarde : <b>limite sud de la commune du TRÉPORT</b>
<b>Limite Nord</b>	Limite nord de la plaine maritime picarde : limite nord de la commune de <b>SAINT ETIENNE AU MONT</b>
<b>Limite Ouest</b> (large)	Ligne des 6 milles
<b>Fleuves côtiers</b>	<b>Bresle, Somme, Authie, Canche</b>

## Le périmètre de la variante 1



## ÉCOSYSTÈMES PARTICULIERS

Le projet de base est étendu à l'estuaire de la Bresle, entièrement aménagé.

Le cours de la Bresle rejoint le fleuve marin côtier, et son influence s'étend jusqu'en baie de Somme.

Les aménagements côtiers entre la baie de Seine et la Somme, dont le secteur de la Bresle, sont susceptibles d'avoir une incidence sur la dynamique sédimentaire au nord (hâble d'Ault, cordons de galets de Cayeux sur mer au Hourdel).

La Bresle est une rivière renommée pour la migration des poissons (Anguille, salmonidés principalement).

La variante 1 renforce la cohérence du parc naturel marin pour ce qui est de la qualité de l'eau dans la baie de Somme, la gestion des mouvements sédimentaires, et des poissons migrateurs.

## PATRIMOINE NATUREL SPÉCIFIQUE

La Bresle est une rivière « index » au titre du Plan de gestion national Anguille.

Les habitats marins de l'estuaire de la Bresle sont fortement artificialisés, ce qui n'exclut pas un rôle biologique significatif.

## USAGES LOCAUX

**Pêche** : le port du Tréport est le lieu d'attache et de débarquement d'une grande partie de la flottille pêchant en baie de Somme.

**Activités portuaires, travaux d'aménagement et d'entretien du port** : ils se rajoutent aux usages des 3 estuaires. Les zones d'immersion du port se trouvent entre la baie de Somme et l'estuaire de la Bresle.

**Nouveaux usages** : les projets de développement de parcs éoliens **actuellement connus** concernent particulièrement l'espace marin au large des côtes de Seine-Maritime et de la Somme.

## GESTION COMPLÉMENTAIRE

1. Sites Natura 2000 inclus à plus de 50% dans le parc naturel marin, ou comportant une partie marine :

### Idem projet de base

2. Autres espaces protégés ayant une partie marine

### Idem projet de base

3. Espaces protégés en continuité avec le parc naturel marin ou à proximité, en connexion biologique

### Idem projet de base, + :

4. SAGE : **Idem projet de base + Bresle**

## ENJEUX DE LA VARIANTE

### Idem projet de base, + :

- Intégration des communautés de pêcheurs du Tréport à la dynamique du parc naturel marin pour une gestion des habitats et des ressources marines locales
- Concertation autour des projets de parcs éoliens actuellement connus (en mer et installations à la côte)
- Complément de la gestion de la qualité d'eau en baie de Somme
- Suivi et gestion spécifique des poissons migrateurs
- Continuité de la gestion sédimentaire
- Restauration d'habitats artificialisés

## ORIENTATIONS DE GESTION Variante 1

Idem projet de base

### COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION Variante 1

		62
<b>1 Services de l'État</b>	<b>8</b>	<b>13%</b>
Idem projet de base		
<b>2 Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</b>	<b>11</b>	<b>18%</b>
Un représentant désigné par le conseil régional du Nord Pas-de-Calais	1	
Un représentant désigné par le conseil régional de Picardie	1	
Un représentant désigné par le conseil général du Pas-de-Calais	1	
Un représentant désigné par le conseil général de la Somme	1	
Désignation par les intercommunalités concernées d'un représentant pour chacun des 3 secteurs : Somme, Authie, Canche, + 1 représentant pour le secteur de la Bresle	4	
1 représentant désigné par le Syndicat Mixte Côte d'Opale	1	
1 représentant des maires du littoral désigné par l'ANEL	1	
1 représentant des intercommunalités au titre des Commissions Locales de l'Eau (ou des Comités de bassin ?)	1	
<b>3 Parcs naturels régionaux intéressés</b>	<b>2</b>	<b>3%</b>
Idem projet de base	1	
<b>4 Organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë</b>	<b>2</b>	<b>3%</b>
Idem projet de base		
<b>5 Organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime (pêche, cultures marines, transport maritime et autres activités)</b>	<b>16</b>	<b>27%</b>
<b>5 – 1 - Pêche professionnelle</b>	<b>12</b>	<b>19%</b>
Idem projet de base		
<b>5 – 2 – Autres activités professionnelles</b>	<b>5</b>	<b>8%</b>
Idem projet de base		
<b>6 Organismes et associations des usagers de loisirs en mer</b>	<b>10</b>	<b>16%</b>
Idem projet de base		
<b>7 Associations de protection de l'environnement</b>	<b>4</b>	<b>6%</b>
Idem projet de base		
<b>8 Personnalités qualifiées</b>	<b>8</b>	<b>13%</b>
Idem projet de base		

## VARIANTE 2

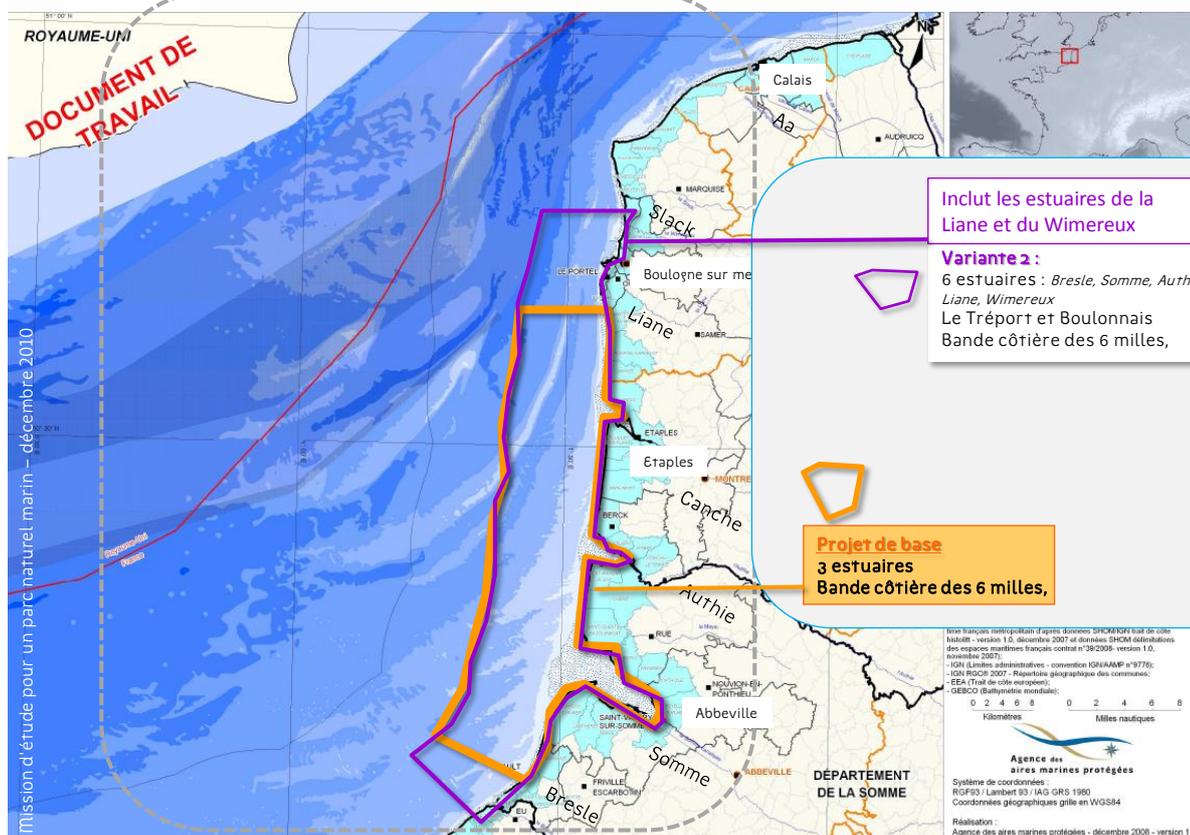
### 6 ESTUAIRES : Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux

Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales (Nb)	Linéaire de côte (km)	Surface
Du TREPORT (76) à WIMEREUX (62)	Bande côtière 6 milles	Haute-Normandie	Seine-Maritime	1	3	1 077 km <sup>2</sup>
		Picardie	Somme	15	69	
		Nord Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	16	63,5	

### PÉRIMÈTRE de la variante 2

<b>Limite Est (Terre/mer)</b>	Limite terrestre du Domaine Public Maritime (laisse des plus hautes mers)
<b>Limite Sud</b>	Limite sud de la plaine maritime picarde : limite sud de la commune du <b>TRÉPORT</b>
<b>Limite Nord</b>	Limite nord de la plaine maritime picarde : <b>limite nord de la commune de WIMEREUX</b>
<b>Limite Ouest (large)</b>	Ligne des 6 milles et <b>n'intégrant pas le Dispositif de Séparation du Trafic</b>
<b>Fleuves côtiers</b>	Bresle, Somme, Authie, Canche, <b>Liane, Wimereux</b>

## Le périmètre de la variante 2



## ÉCOSYSTÈMES PARTICULIERS

Le projet de la variante 1 est étendu à **la bande côtière du Boulonnais**, au large des falaises, à l'estuaire de la Liane, Le panache de la Liane rejoint le fleuve côtier et son influence se fait sentir au Nord.

## PATRIMOINE NATUREL SPÉCIFIQUE

Les estuaires sont aménagés, entièrement (port de Boulogne sur la Liane), ou partiellement, estuaire du Wimereux, celui-ci comportant encore quelques espaces marins (schorre) relictuels.  
Les falaises d'Equihen sont des lieux de passage et de halte pour les oiseaux marins.  
Les habitats marins sont peu profonds avec des irrégularités et une plus grande diversification (sables et cailloutis).

## USAGES LOCAUX

**Pêche** : le port de Boulogne sur mer est le premier port de pêche français. Les communautés de pêcheurs comprennent l'ensemble des métiers professionnels s'exerçant sur le secteur d'étude et explorant la Manche Est et la mer du Nord. La pêche de loisir est également bien représentée.

**La concentration de population est la plus forte du secteur, augmentée en été de la population touristique**

**La fréquentation de l'estran** est très forte à proximité des zones urbaines.

## GESTION COMPLÉMENTAIRE

1. Sites Natura 2000 inclus à plus de 50% dans le parc naturel marin, ou comportant une partie marine :

### Idem projet de base

2. Autres espaces protégés ayant une partie marine

### Idem projet de base

3. Espaces protégés en continuité avec le parc naturel marin ou à proximité, en connexion biologique

### Idem variante 1

-

4. SAGE : Bresle, Somme, Authie, Canche, fleuves côtiers du Boulonnais

## ENJEUX DE LA VARIANTE

### Idem variante 1 + :

- Port de rattachement d'un grand nombre de pêcheurs
- Qualité de l'eau
- Localisation de centres de recherches et d'universités, lieux de formation et d'échanges
- Restauration de milieux artificialisés.

## ORIENTATIONS DE GESTION de la variante 2

Identique au projet de base

### COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION de la variante 2

		64	
<b>1 Services de l'État</b>		<b>8</b>	<b>13%</b>
Idem projet de base			
<b>2 Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</b>		<b>12</b>	<b>19%</b>
Un représentant désigné par le conseil régional du Nord Pas-de-Calais		1	
Un représentant désigné par le conseil régional de Picardie		1	
Un représentant désigné par le conseil général du Pas-de-Calais		1	
Un représentant désigné par le conseil général de la Somme		1	
Désignation par les intercommunalités concernées d'un représentant pour chacun des 3 secteurs : Somme, Authie, Canche, + 1 représentant pour le secteur de la Bresle + 1 représentant pour le secteur du Boulonnais		5	
1 représentant désigné par le Syndicat Mixte Côte d'Opale		1	
1 représentant des maires du littoral désigné par l'ANEL		1	
1 représentant des intercommunalités au titre des Commissions Locales de l'Eau (ou des Comités de bassin ?)		1	
<b>3 Parcs naturels régionaux intéressés</b>		<b>2</b>	<b>3%</b>
Idem projet de base		1	
<b>4 Organisme de gestion d'une aire marine protégée contiguë</b>		<b>2</b>	<b>3%</b>
Idem projet de base			
<b>5 Organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime (pêche, cultures marines, transport maritime et autres activités)</b>		<b>16</b>	<b>28%</b>
<b>5 – 1 - Pêche professionnelle</b>		<b>12</b>	<b>19%</b>
Idem projet de base			
<b>5 – 2 – Autres activités professionnelles</b>		<b>6</b>	<b>9%</b>
Idem projet de base + 1 représentant des autorités portuaires de Boulogne			
<b>6 Organismes et associations des usagers de loisirs en mer</b>		<b>10</b>	<b>16 %</b>
Idem projet de base			
<b>7 Associations de protection de l'environnement</b>		<b>4</b>	<b>6%</b>
Idem projet de base			
<b>8 Personnalités qualifiées</b>		<b>8</b>	<b>13%</b>
Idem projet de base			

## VARIANTE 2 BIS

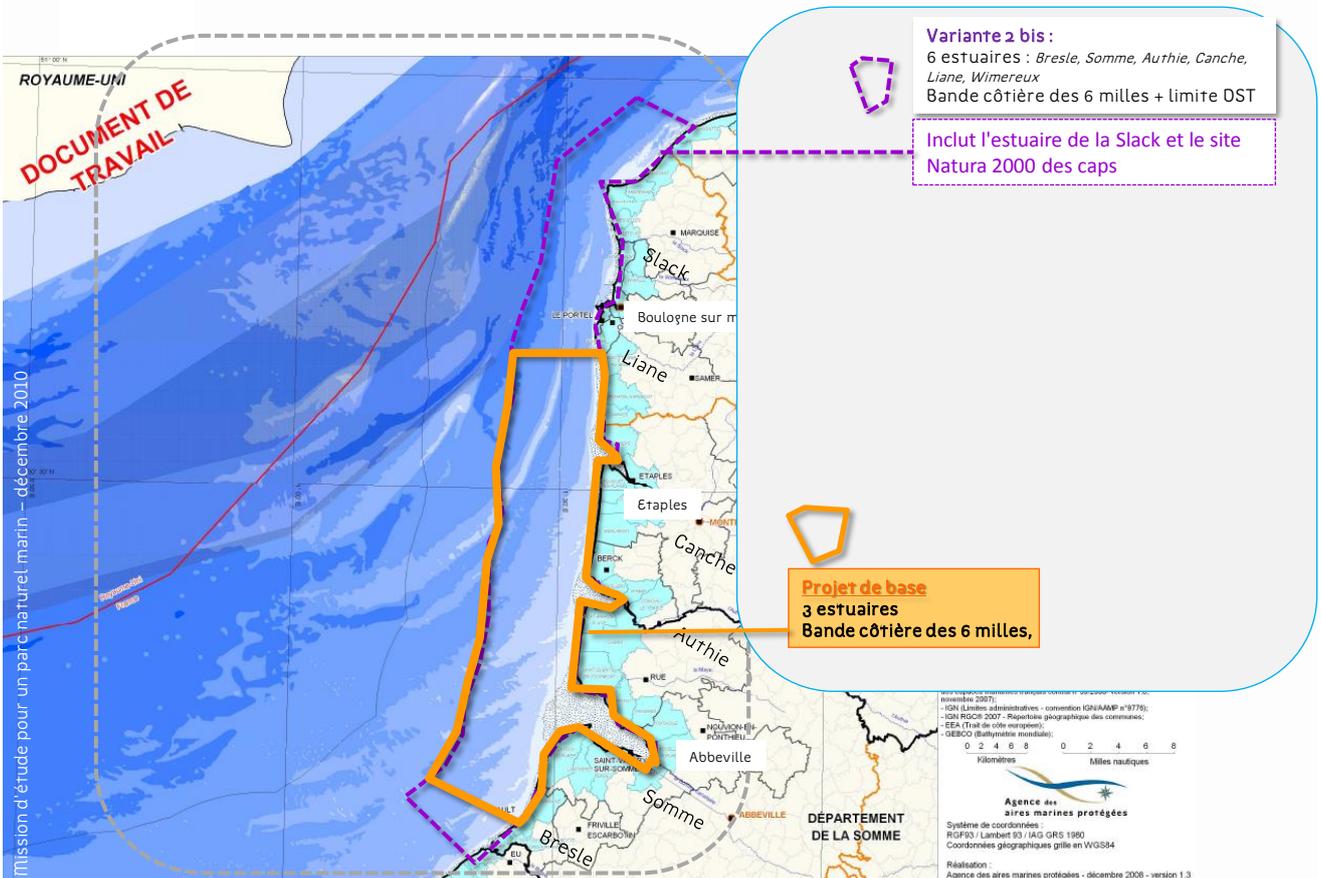
7 ESTUAIRES : Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux, Slack

Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales (Nb)	Linéaire de côte (km)	Surface
Du TREPORT (76) à ESCALLES (62)	Bande côtière 6 milles au sud,  limité par le DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC au Nord	Haute-Normandie <b>Picardie</b> Nord Pas-de-Calais	Seine-Maritime <b>Somme</b> Pas-de-Calais	1 <b>15</b> 23	3 <b>69</b> <b>86,4</b>	1 253 km <sup>2</sup>
<i>Mêmes caractéristiques pour les 3 variantes</i>						

### PÉRIMÈTRE de la variante 2 bis

<b>Limite Est</b> (Terre/mer)	Limite terrestre du Domaine Public Maritime (laisse des plus hautes mers)
<b>Limite Sud</b>	Limite sud de la plaine maritime picarde : limite sud de la commune du <b>TRÉPORT</b>
<b>Limite Nord</b>	Limite nord de la plaine maritime picarde : <b>limite nord de la commune d'ESCALLES</b>
<b>Limite Ouest</b> (large)	<b>Jusqu'au Dispositif de Séparation du Trafic qui est exclu du périmètre</b>
<b>Fleuves côtiers</b>	Bresle, Somme, Authie, Canche, <b>Liane, Wimereux, Slack</b>

## Le périmètre de la variante 2bis



## ÉCOSYSTÈMES PARTICULIERS

Le projet de la variante 2bis est étendu à l'estuaire de la Slack, aux espaces marins récifaux des caps de plus grande profondeur soumis aux forts courants du Déroit, et à la baie de Wissant.

**C'est une zone exceptionnelle de passage et de stationnement des oiseaux marins, avec des effectifs considérables, de passage obligé des migrations nord-sud et transversales également pour les mammifères marins.**

Le site des caps est propice à la reproduction du phoque gris, dont la population s'implante progressivement.

L'estuaire de la Slack est une zone humide marine, estuaire de type picard, dont les fonctionnalités sont en partie altérées.

La baie de Wissant, vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, est le lieu de mouvements sédimentaires importants.

## PATRIMOINE NATUREL SPÉCIFIQUE

Habitats de récifs diversifiés, remarquables au niveau international dans ce milieu à prédominance sableuse.

Champs de laminaires et d'algues diverses, en régression.

Les moulières de Modioles constituent un habitat remarquable au titre de la convention OSPAR, en raison de leur très grande valeur écologique et économique.

## USAGES LOCAUX

**Importance de la présence d'un détroit international et d'un fort trafic maritime dont le transport de substances dangereuses,** (le détroit du Pas-de-Calais se trouve parmi les plus fréquentés au monde), de personnes, le passage de câbles.

**Lieu de pêche professionnelle** (diversité des ressources halieutiques), fréquentée également par les pêcheurs de Calais.

Site apprécié pour la plongée et la chasse sous marines

**Nombreuses activités de fréquentation de l'estran** (pêche à pied, activités de loisirs...). Ces usages devraient faire l'objet d'une analyse plus fine.

**Très forte fréquentation touristique** (avec plus d'1 million de visiteurs par an, le site des caps fait l'objet d'une Opération Grand Site labellisée, maintenant en phase de gestion).

*NB : 1 - Le transport maritime, comme la sécurité maritime, relèvent du droit international.*

*2 - Les activités de défense nationale et de service public (sauvetage en mer, immigration maritime, ordre public en mer...) ne relèvent pas de la gestion du parc naturel marin*

## GESTION COMPLÉMENTAIRE

1. Sites Natura 2000 inclus à plus de 50% dans le parc naturel marin, ou comportant une partie marine :

**Idem projet de base auquel se rajoutent les sites visant la protection des espaces et espèces remarquables du secteur**

→ **Sites non encore en gestion (gestion à prévoir dans le cadre du plan de gestion du parc naturel marin)**

→ **Sites en gestion (Comité de pilotage créé – DOCOB réalisé ou en cours)**

Nom du site	Objet	Gestion	Code	Surface (ha)	% en mer	Natura 2 000 en mer
<i>Au titre de la Directive Habitats Faune Flore: Site d'Importance Communautaire (SIC)</i>						
<i>Au titre de la Directive Oiseaux: Zones de Protection spéciales (ZPS)</i>						
Falaises et dunes de Wimereux, Estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselle.	SIC	Gestion en cours	FR3100479	406	oui	Site mixte majoritairement terrestre
Falaises du cran aux œufs et du Cap Gris-Nez, dunes du Chatelet, marais de Tardinghen et dunes de Wissant	SIC	Gestion en cours	FR3100478	1 023 ha	75%	Site mixte majoritairement marin
Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du mont de Couple	SIC	Gestion en cours	FR3100477	733	40%	Site mixte majoritairement terrestre
Récifs Gris-Nez Blanc-Nez	SIC	Gestion à prévoir	FR3102003	29 156 ha	100%	Site marin

2. Autres espaces protégés ayant une partie marine

**Idem projet de base + à proximité et en connexion biologique (mammifères marins, oiseaux) :**

- **site Natura 2000 SIC des ridens et dunes hydrauliques du Pas-de-Calais (FR3112004)**
- **site Natura 2000 ZPS du cap Gris-Nez (FR3110085)**

3. **Espaces protégés en continuité avec le parc naturel marin ou à proximité, en connexion biologique**

#### **Idem projet de base**

4. **SAGE : Bresle, Somme, Authie, Canche, fleuves côtiers du Boulonnais**

#### **ENJEUX DE LA VARIANTE**

#### **Idem variante2 + :**

- **Protection et mise en gestion des sites marins remarquables des caps.**
- **Lieu restreint entre deux rives et lieu de transition entre deux mers propice à l'observation et la connaissance des migrations, des effets du changement climatique.**
- **Association des acteurs du transport maritime à la connaissance et à la protection du milieu marin remarquable.**
- **Restauration des fonctionnalités marines de l'estuaire de la Slack**

### **ORIENTATIONS DE GESTION de la variante 2 bis**

**Identique au projet de base**

## COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION de la variante 2 bis

		67
<b>1 Services de l'État</b>		<b>8 12%</b>
Idem projet de base		
<b>2 Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</b>		<b>13 19%</b>
Un représentant désigné par le conseil régional du Nord Pas-de-Calais	1	
Un représentant désigné par le conseil régional de Picardie	1	
Un représentant désigné par le conseil général du Pas-de-Calais	1	
Un représentant désigné par le conseil général de la Somme	1	
Désignation par les intercommunalités concernées d'un représentant pour chacun des 3 secteurs : Somme, Authie, Canche, + 1 représentant pour le secteur de la Bresle + 1 représentant pour le secteur du Boulonnais, + 1 représentant du secteur des caps	6	
1 représentant désigné par le Syndicat Mixte Côte d'Opale	1	
1 représentant des maires du littoral désigné par l'ANEL	1	
1 représentant des intercommunalités au titre des Commissions Locales de l'Eau (ou des Comités de bassin ?)	1	
<b>3 Parcs naturels régionaux intéressés</b>		<b>2 3%</b>
Idem projet de base	1	
<b>4 Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe</b>		<b>2 3%</b>
Idem projet de base		
<b>5 Organisations professionnelles exerçant leurs activités dans le domaine maritime (pêche, cultures marines, transport maritime et autres activités)</b>		<b>17 29%</b>
<b>5 – 1 - Pêche professionnelle</b>		<b>13 19%</b>
Idem projet de base + 1 représentant des pêcheurs de Calais	1	
<b>5 – 2 – Autres activités professionnelles</b>		<b>7 10%</b>
Idem projet de base + 1 représentant de l'autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer + 1 représentant d'Armateurs de France au titre du transport maritime		
<b>6 Organismes et associations des usagers de loisirs en mer</b>		<b>10 15%</b>
Idem projet de base		
<b>7 Associations de protection de l'environnement</b>		<b>4 6%</b>
Idem projet de base		
<b>8 Personnalités qualifiées</b>		<b>8 12%</b>
Idem projet de base		

## VARIANTE 3

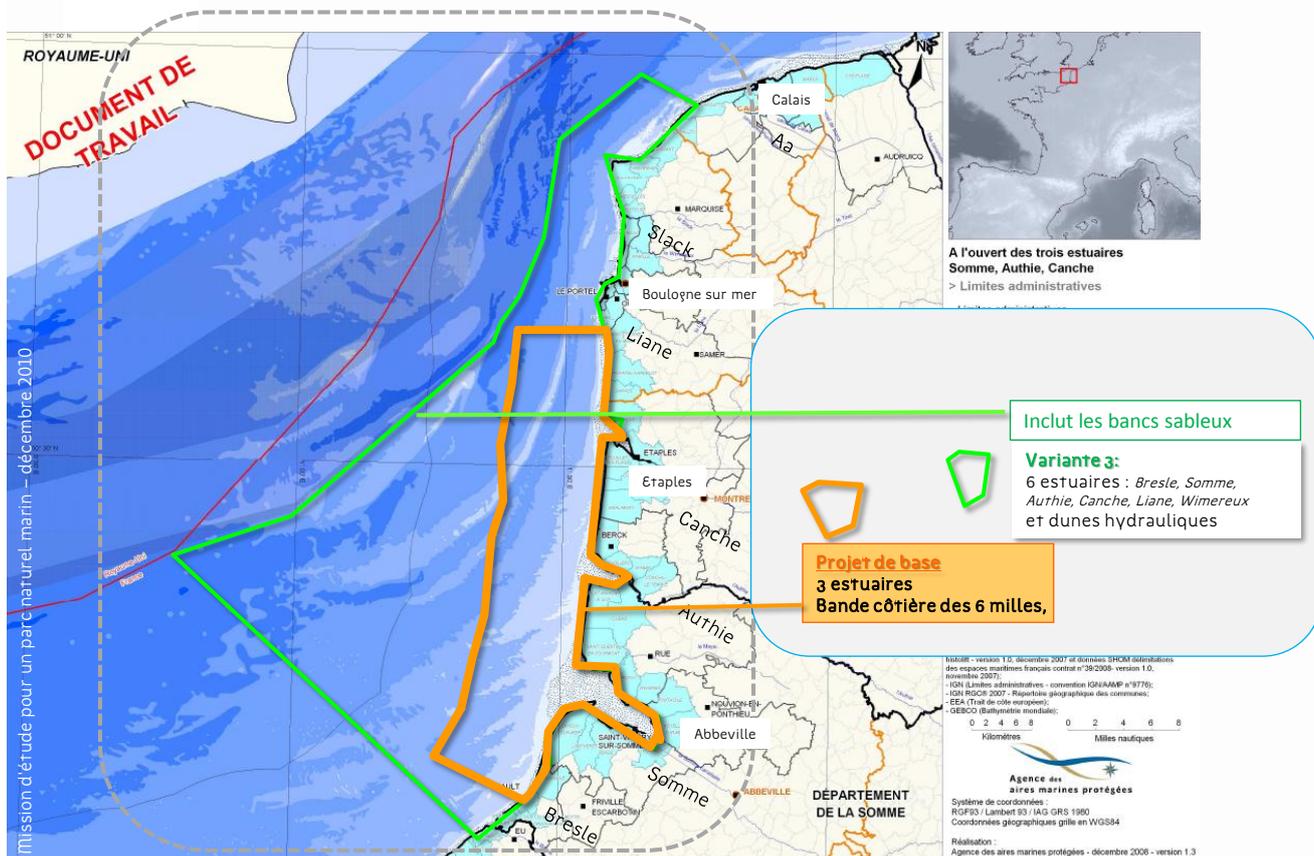
### 7 ESTUAIRES : Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux, Slack

Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales (Nb)	Linéaire de côte (km)	Surface
Du TREPORT (76) à ESCALLES (62)	Ensemble des bancs sableux	Haute-Normandie Picardie Nord Pas-de-Calais	Seine-Maritime Somme Pas-de-Calais	1 15 23	3 69 86,4	2 632 km <sup>2</sup>
<i>Mêmes caractéristiques pour les 3 variantes</i>						

### PÉRIMÈTRE de la variante 3

<b>Limite Est (Terre/mer)</b>	Limite terrestre du Domaine Public Maritime (laisse des plus hautes mers)
<b>Limite Sud</b>	Limite sud de la plaine maritime picarde : limite sud de la commune du <b>TRÉPORT</b>
<b>Limite Nord</b>	Limite nord de la plaine maritime picarde : <b>limite nord de la commune d'ESCALLES</b>
<b>Limite Ouest (large)</b>	<b>Jusqu'au Dispositif de Séparation du Trafic qui est exclu du périmètre</b>
<b>Flueves côtiers</b>	Bresle, Somme, Authie, Canche, <b>Liane, Wimereux, Slack</b>

### Le périmètre de la variante 3



**ÉCOSYSTÈMES PARTICULIERS**

Le projet de la **variante 3** comprend en plus de la variante 2bis, **un ensemble des bancs sableux** originaux du Pas-de-Calais (dunes hydrauliques ou ridens) du large de la côte d'Opale (jusqu'à la limite extérieure du DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC).

**Ces bancs sableux mobiles** participent vraisemblablement à l'équilibre sédimentaire du secteur côtier, et constituent un site majeur pour les nourriceries et frayères.

La faible profondeur permet une productivité primaire importante, et l'alimentation et le repos de mammifères marins et d'oiseaux.

La relativement faible productivité est compensée par une très grande surface de production biologique favorisée par la topographie particulière des dunes hydrauliques.

C'est le lieu de passage des migrations nord-sud pour les oiseaux et mammifères marins.

Les écosystèmes du large sont cependant moins bien connus

**PATRIMOINE NATUREL SPÉCIFIQUE**

Fonds sableux de faible profondeur comportant une faune et une flore avec un **nombre restreint d'espèces, mais très spécifique et inféodées à ces habitats.**

Massif de dunes hydrauliques original au niveau national (avec le banc des Flandres).

**USAGES LOCAUX**

Essentiellement **la pêche professionnelle** et dans une moindre mesure **la pêche de loisir.**

**Pêche de divers pays européens** (accords sur les droits de pêche historiques, avec la Grande Bretagne, les Pays Bas, l'Allemagne et la Belgique).

Le secteur présente des caractéristiques très intéressantes pour les **projets de développement de parcs éoliens offshore, et pour l'exploitation de sédiments marins.**

**Dispositif de Séparation du Trafic (transport maritime international) en limite de zone.**

*NB : 1 - La gestion des droits historiques de pêche relève de la réglementation européenne.*

*2 - Les activités de défense ne relèvent pas de la gestion du parc naturel marin (surveillance, recherche et neutralisation d'explosifs, exercices et entraînements militaires, protection du territoire national...)*

**GESTION COMPLÉMENTAIRE**

1. Sites Natura 2000 inclus à plus de 50% dans le parc naturel marin, ou comportant une partie marine :

**Idem variante 2 bis à laquelle, se rajoute le site remarquable des ridens et dunes hydrauliques, en partie inclus.**

→ **Sites non encore en gestion (gestion à prévoir dans le cadre du plan de gestion du parc naturel marin)**

Nom du site	Objet	Gestion	Code	Surface (ha)	% en mer	Natura 2 000 en mer
<i>Au titre de la Directive Habitats Faune Flore: Site d'Importance Communautaire (SIC)</i>						
<i>Au titre de la Directive Oiseaux: Zones de Protection spéciales (ZPS)</i>						
Cap Gris-Nez	ZPS	Gestion à prévoir	FR3110085	56 224 ha	100%	Site marin
Ridens et dunes hydrauliques du Pas-de-Calais	SIC	Gestion à prévoir	FR3102004	68 245 ha	100%	Site marin

2. Autres espaces protégés ayant une partie marine

**Idem projet de base**

3. Espaces protégés en continuité avec le parc naturel marin ou à proximité, en connexion biologique

**Idem projet de base**

4. SAGE : Bresle, Somme, Authie, Canche, fleuves côtiers du Boulonnais

**ENJEUX DE LA VARIANTE**

**Idem variante2 + :**

- Protection des habitats sableux de faible profondeur importants pour la ressource halieutique
- Observation et connaissance des migrations, des effets du changement climatique.
- Association des acteurs du transport maritime à la connaissance et à la protection du milieu marin remarquable.
- Réflexion, approfondissement et concertation pour de nouveaux usages (éolien off shore, exploitation de granulats marins).



## ORIENTATIONS DE GESTION de la variante 3

Identique au projet de base + une orientation spécifique aux usages internationaux :

VIII- COOPÉRATION AVEC LES PAYS VOISINS (*uniquement pour la variante « estuaires et ridens sableux »*)

*Participer à une coopération technique avec la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas en vue d'apporter un appui aux services de l'État, pour une protection commune du milieu marin et un développement durable des activités maritimes.*

## COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION de la variante 3

Identique à la composition de la variante 2bis

## VARIANTE 4

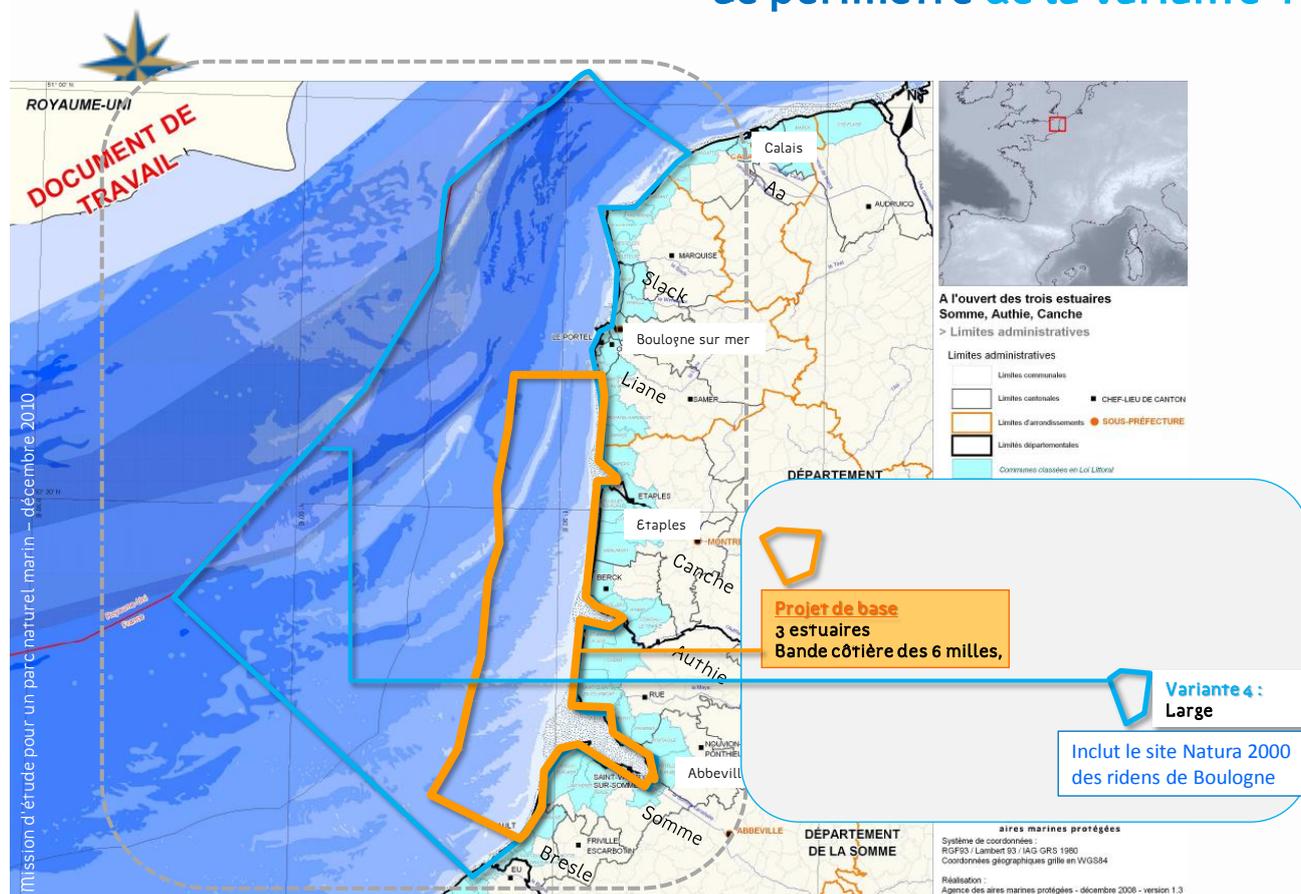
### 7 ESTUAIRES : Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux, Slack

Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales (Nb)	Linéaire de côte (km)	Surface
Du TREPORT (76) à ESCALLES (62)	Ensemble des eaux sous juridiction française	Haute-Normandie	Seine-Maritime	1	3	3 670 km <sup>2</sup>
		Picardie	Somme	15	69	
		Nord Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	23	86,4	
<i>Mêmes caractéristiques pour les 3 variantes</i>						

### PÉRIMÈTRE de la variante 4

<b>Limite Est (Terre/mer)</b>	Limite terrestre du DPM
<b>Limite Sud</b>	Limite sud de la plaine maritime picarde : limite sud de la commune du TRÉPORT
<b>Limite Nord</b>	Limite nord de la plaine maritime picarde : <b>limite nord de la commune d'ESCALLES</b>
<b>Limite Ouest (large)</b>	Mer territoriale + plateau continental sous juridiction française
<b>Fleuves côtiers</b>	Bresle, Somme, Authie, Canche, <b>Liane, Wimereux, Slack</b>

### Le périmètre de la variante 4



## ÉCOSYSTÈMES PARTICULIERS

Le projet de la **variante 4** comprend en plus de la variante 3, l'ensemble de l'espace marin sous juridiction française.

Deux systèmes différents ainsi joint à la variante 3 :

- **les dunes hydrauliques majeures** (bancs de sable) du détroit du Pas-de-Calais (Colbart, Vergoyer, Bassurelle) : ces systèmes à forte mobilité (40 à 70 m par an) sont caractéristiques du détroit du Pas-de-Calais,
- **les Ridens de Boulogne** : haut-fond rocheux, partiellement ensablé, à 11 milles nautiques environ de Boulogne-sur-Mer (forte dynamique sédimentaire) est le seul habitat de maërl de la façade de la région Nord-Pas-de-Calais sur le versant nord-ouest).

La partie centrale du détroit du Pas-de-Calais est vraisemblablement un couloir de migration Nord Sud.

## PATRIMOINE NATUREL SPÉCIFIQUE

Fonds sableux de faible profondeur comportant une faune et une flore avec un nombre restreint d'espèces, mais très inféodées à ces habitats. Ce milieu de dunes hydrauliques est original au niveau national (avec le banc des Flandres).

Hauts fonds rocheux et bancs de maërl, constitué de roches de 2,5 à 3 m de hauteur et d'une profondeur de l'ordre de 15 à 20m. cette zone est un îlot de diversité dans le contexte Manche.

Ce périmètre inclut la zone la plus au large avec présence d'algues, en particulier de macroalgues.

## USAGES LOCAUX

**Transport maritime international.**

**Pêche professionnelle** essentiellement et dans une moindre mesure **la pêche de loisir** identique à la variante 3.

**Pêche de divers pays européens** (accords sur les droits de pêche historiques, avec la Grande Bretagne, les Pays Bas, l'Allemagne et la Belgique).

**Plongée sous marine.**

*NB : 1 - La gestion des droits historiques de pêche relève de la réglementation européenne.*

*2 – La gestion du transport maritime, et les activités de défense ne relèvent pas de la gestion du parc naturel marin (surveillance, recherche et neutralisation d'explosifs, exercices et entraînements militaires, protection du territoire national...)*

## GESTION COMPLÉMENTAIRE

1. Sites Natura 2000 inclus à plus de 50% dans le parc naturel marin, ou comportant une partie marine :

**Idem variante 2 bis à laquelle, se rajoute le site remarquable des ridens et dunes hydrauliques, comprenant une extension dans les eaux britanniques (banc de Bassurelle).**

→ **Sites non encore en gestion (gestion à prévoir dans le cadre du plan de gestion du parc naturel marin)**

Nom du site	Objet	Gestion	Code	Surface (ha)	% en mer	Natura 2 000 en mer
<i>Au titre de la Directive Habitats Faune Flore: Site d'Importance Communautaire (SIC)</i>						
Ridens et dunes hydrauliques du Pas-de-Calais	sic	Gestion à prévoir	FR3102004	68 245 ha	<b>100%</b>	<b>Site marin</b>

2. Autres espaces protégés ayant une partie marine

**Idem projet de base**

3. Espaces protégés en continuité avec le parc naturel marin ou à proximité, en connexion biologique

**Idem projet de base**

4. SAGE : Bresle, Somme, Authie, Canche, fleuves côtiers du Boulonnais

## ENJEUX DE LA VARIANTE

**Idem variante 2 + :**

- **Mise en gestion du site Natura 2000 des ridens de Boulogne**
- Protection des habitats sableux de faible profondeur importants pour la ressource halieutique
- En ce lieu stratégique, observation et connaissance des migrations, des effets du changement climatique
- Association des acteurs du transport maritime à la connaissance et à la protection du milieu marin remarquable
- Réflexion, approfondissement et concertation pour de nouveaux usages (éolien off shore ?, exploitation de granulats marins).

## ORIENTATIONS DE GESTION de la variante 4

Identique au projet de base + une orientation spécifique aux usages internationaux :

### IX- COOPÉRATION AVEC LES PAYS VOISINS

*Participer à une coopération technique avec la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas en vue d'apporter un appui aux services de l'État, pour une protection commune du milieu marin et un développement durable des activités maritimes.*

## COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION de la variante 4

Identique à la composition de la variante 2bis